



Lire et faire lire et les structures de la Petite Enfance

UNE CONVENTION PLURIANNUELLE a été signée en mai 2007 entre la Caisse

Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et Lire et faire lire. L'enjeu est d'importance : développer les liens intergénérationnels et la lecture dans les structures accueillant les enfants les plus jeunes. L'intitulé de l'opération est précis : « Favoriser les relations intergénérationnelles à travers le programme culturel Lire et faire lire dans les structures petite enfance et multi-accueil ».

Au niveau départemental, c'est le développement du partenariat des coordinations Lire et faire lire avec les Caisses d'Allocations Familiales qui est souhaité.

Ce partenariat fait bénéficier de lectures à haute voix des enfants plus jeunes que ceux jusqu'alors concernés par le programme Lire et faire lire. La fréquentation des structures de la petite enfance par les familles (parents, grands-frères et sœurs) permet d'élargir l'intervention de Lire et faire lire, incitant au partage intergénérationnel en famille, à la maison, du plaisir de la lecture.

Les structures Petite Enfance

PRÈS DE 10 000 ÉTABLISSEMENTS d'accueil collectif et services d'accueil familial offrent en France métropolitaine quelque 328 000 places pour les enfants de moins de 6 ans. Les établissements collectifs (crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements multi-accueil) accueillent 265 000 enfants et les crèches familiales offrent près de 63 000 places. (chiffres 2006)

La gestion des établissements d'accueil collectif relève pour l'essentiel des collectivités territoriales et des associations.

Les caisses d'allocations familiales, les organismes privés à but lucratif, les mutuelles, les comités d'entreprises peuvent également intervenir dans ce domaine.

● Les crèches collectives

Les crèches collectives sont conçues et aménagées pour recevoir dans la journée, collectivement et de façon régulière, des enfants de moins de 3 ans.

- Les crèches traditionnelles de quartier ont 60 places maximum et elles sont ouvertes de 8 à 12 heures par jour, fermées la nuit, le dimanche et les jours fériés.

- Les crèches traditionnelles de personnel sont implantées sur le lieu de travail des parents et adaptent leurs horaires à ceux de l'entreprise.

- Les crèches parentales sont gérées par les parents eux-mêmes qui, regroupés en association de type loi 1901, s'occupent à tour de rôle des enfants de moins de 3 ans. Leur capacité d'accueil est au maximum de 20 à 25 places.

● Les haltes-garderies

Les haltes-garderies accueillent ponctuellement des enfants de moins de 6 ans. Elles permettent notamment aux enfants de moins de 3 ans des temps de rencontre et d'activités communs avec d'autres enfants, les préparant progressivement à l'entrée à l'école maternelle.

● Les jardins d'enfants

Les jardins d'enfants accueillent, de façon régulière, dans la journée, des enfants âgés de 3 à 6 ans éventuellement 2 ans. Ils sont conçus comme une alternative à l'école maternelle.

● Les crèches familiales (services d'accueil familial)

Les crèches familiales regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile, sans regrouper l'ensemble des enfants dans un même lieu.

● Les établissements « multi-accueil »

Les établissements multi-accueil proposent différents modes d'accueil d'enfants de moins de 6 ans au sein d'une même structure : des places d'accueil régulier (de type crèche ou jardins d'enfants), des places d'accueil occasionnel (de type halte-garderie) ou des places d'accueil polyvalent (utilisées selon les besoins tantôt à de l'accueil régulier, tantôt à de l'accueil occasionnel).

● Les relais d'assistantes maternelles

Il s'agit d'un lieu d'animation d'un réseau de parents et de professionnels de l'accueil à domicile, d'information, d'orientation, et d'observation des conditions locales de l'accueil des jeunes enfants.

En France aujourd'hui, 240 000 assistantes maternelles agréées par la P.M.I accueillent à leur domicile les enfants que les parents leur confient. Les relais, créés pour les aider dans l'exercice de leur profession, les rassemblent en réseaux autour d'une personne qualifiée.

Avec le soutien de :



Le livre, la lecture dans les structures Petite Enfance

ENTRE DEUX ET TROIS ANS, tous les enfants qui accèdent au langage, dans toutes les familles, intègrent une soif et une curiosité égales pour l'écrit. Ils veulent savoir ce que ça veut dire et cela, en même temps qu'ils apprennent à parler. C'est l'âge d'or pour leur lire des histoires à voix haute.

ENTRE DEUX ET CINQ ANS, le langage structuré se met en place. Lorsqu'un adulte leur parle, les enfants reçoivent deux formes différentes de la langue : le langage du quotidien permettant de se comprendre « à demi-mots » dans une situation vécue ensemble, qui est indispensable, et le langage du raconté, une langue plus structurée qui exprime toute la pensée avec des mots.

Pourquoi lire aux tout-petits ?

S'APPROPRIER ET JOUER avec cette langue du récit, bien construite, est fondamental pour passer, plus tard, à un apprentissage réussi de la langue écrite. Ce jeu est tout aussi essentiel pour une bonne construction de la personnalité.

S'il a pu, dès sa petite enfance, écouter des récits et jouer avec la langue du raconté, l'enfant, lors des apprentissages, s'attachera mieux à chercher le sens d'un texte. La lecture à voix haute et individualisée d'albums par des adultes disponibles, qui se plient aux choix personnels de chaque enfant, lui apporte l'expérience du plaisir de lire.

CERTAINES HISTOIRES deviennent ainsi comme des « doudous », elles l'apaisent et le sécurisent. Quand on lui lit une histoire, le tout-petit enfant lit avec son corps, il bouge. Quelquefois, il s'éloigne de celui qui lit mais il écoute très bien de loin. L'enfant va s'identifier aux personnages, trouver des modèles avec un héros, et à la fin devenir lui-même à sa façon un lecteur. Et pour peu que l'on continue à favoriser son accès aux livres plus tard, l'aventure se jouera seulement dans sa tête, dans le secret de ses pensées.

Extrait de "La petite histoire des bébés et des livres", une brochure A.C.C.E.S. (Actions Culturelles Contres les Exclusions et les Ségrégations)

Le règlement de fonctionnement et les intervenants

LES STRUCTURES D'ACCUEIL de la petite enfance prennent en compte la place des parents et des intervenants extérieurs dans leurs règlements de fonctionnement.

Ces règlements précisent notamment les éléments concernant la vie et le fonctionnement général de l'établissement ou du service à propos desquels la structure s'engage à informer les parents (projet pédagogique, sorties, intervenants extérieurs pour des activités..).

Les bénévoles de Lire et faire lire interviennent dans le cadre de ces règlements et en accord avec les personnels et administrateurs des structures d'accueil.

Références

- Marie Bonnafé, *Les livres c'est bon pour les bébés*, Hachette Littérature, Collection : Pluriel
- Dominique Rateau, *Des livres d'images, pour tous les âges*, Collection : Mille et un bébés, Erès
- Agence nationale des pratiques culturelles autour de la littérature jeunesse « Quand les livres relient », *Lire à haute voix des livres aux tout-petits*, Collection : Mille et un bébés, Eres
- Rayna S., Brougère G., *Accueillir et éduquer la petite enfance, les relations entre parents et professionnels*, INRP, 2005

Sur internet

- Le guide « accueil de la petite enfance » : www.travail.gouv.fr/espaces/famille/navigation-bloc-2/guide-pratiques/IMG/pdf/Accueil_de_la_petite_enfance.Pdf
- Le site de la CNAF (caisse nationale des allocations familiales) : www.cnaf.fr
(Voir les publications : Dossiers d'Etudes, Recherches et Prévisions, Observatoire petite enfance)
- Le site de l'Observatoire de l'enfance en France : www.observatoiredelenfance.org (Voir rubrique petite enfance)
- Le site de l'Association des collectifs enfants parents professionnels : www.acepp.asso.fr
- Le site d'A.C.C.E.S (Actions Culturelles Contres les Ségrégations) : www.acces-lirabebe.fr
- L'accueil de la petite enfance (un site de l'Unaf) : <http://www.unafor.fr/cdrom/enfance/index.html>
- Article paru dans « Infocrèche pro » en janvier 2008 : www.lireetfairelire.org